



12 avril 2021

Edito : Continuité pédagogique, pirates et... Vacances ! - CAPA Recours rendez-vous de carrière 2019-2020 - Mobilité des contractuels en CDI - Mouvement INTRA des Titulaires - Pratique en milieu professionnel : une Note de Service bien tardive... - Brèves : SEGPA & Parcours Avenir, PP SEGPA, FAQ COVID-19, Bac Pro

Continuité pédagogique, pirates et... vacances !

Bon, voilà, c'est arrivé, notre Education Nationale est tellement enviée par le reste du Monde, que les plus redoutables pirates de la planète ont profité de notre passage obligé à la continuité pédagogique à distance pour l'attaquer !

Vous n'y croyez pas ? Normal, personne n'y croit, même pas notre MEN, soyez-en certains ! En réalité, nous avons maintenant bien compris que ceux qui nous gouvernent, n'assument jamais rien !

Non, rien n'est jamais de leur faute, ils ont toujours, tels des adolescents pris en faute, une bonne excuse à donner lorsqu'ils ne peuvent pas masquer leurs échecs. En la matière, le MEN suit à la lettre l'exemple que lui donne le Président de la République.

Heureusement, nous nous sommes débrouillés, comme nous le faisons habituellement, c'est-à-dire en faisant du mieux possible avec les moyens du bord. Certains ont utilisé des applications non « Education Nationale », tandis que d'autres ont décidé de ne pas faire cours en visioconférence et de se contenter de garder le lien avec leurs élèves via le téléphone et/ou les courriels. Enfin, il y a ceux qui, constatant le chaos généralisé et organisé par le MEN à 4 jours des vacances, ont décidé de ne pas en ajouter... Qui peut leur en vouloir ?

Il est maintenant essentiel que nous prenions des vacances. Oui, essentiel parce que la période est vraiment très anxiogène et nous devons éviter que les conditions de travail très dégradées dans lesquelles nous œuvrons du mieux possible, nous abîment durablement... Essentiel aussi parce qu'il est malheureusement fort possible que cette période dure encore quelque temps... Il est donc vraiment nécessaire que nous rechargeons nos batteries autant que possible.

Pour la rentrée, nous savons que nous aurons les « instructions » officielles en même temps que la Rectrice via les chaînes de télévision d'information en continu ! 😊 Mais n'oubliez pas aussi que vous pourrez toujours compter sur le SNETAA-FO pour défendre vos intérêts et ceux de la Voie Pro !

Edito



ÉDUCATION:
"LE COMBAT DU SIÈCLE"

EM

CAPA Recours rendez-vous de carrière 2019-2020

Ce vendredi 9 avril 2021, s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Le DRRH de l'Académie, la Commission Administrative Paritaire Académique des PLP afin d'examiner les dossiers des collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2019-2020 et contestant l'appréciation finale donnée par la Rectrice.

Ce fut l'occasion pour le SNETAA-FO de faire **une déclaration liminaire** spécifique aux PLP et à la Voie Pro. Nous avons notamment demandé une nouvelle fois, j'espère la dernière, que nos collègues PP en classe de troisième SEGPA puissent percevoir l'ISOE part modulable. Notre déclaration a été envoyée via la liste de diffusion académique sur les boîtes professionnelles de tous les collègues, mais vous pouvez la retrouver également en ligne sur notre site Internet. A noter que parmi les syndicats représentatifs de la Voie Pro, la CGT Educ'Action était absente... Considère-t-elle qu'il n'est plus utile de siéger dans les instances ? Nos camarades décideront-ils de ne pas présenter de liste aux prochaines élections professionnelles ? En tout cas, même si habituellement elle était présente, cela fait maintenant très longtemps que nous n'avons pas eu droit à la moindre déclaration liminaire de la part de cette organisation...

Mais revenons à l'essentiel. Sur l'année scolaire 2019-2020, ce sont 251 collègues qui ont eu droit à un rendez-vous de carrière... 47 à l'échelon 6, 96 à l'échelon 8 et 107 à l'échelon 9 (pour le passage à la hors classe). A la réception de l'appréciation finale, début janvier, seulement 10 d'entre eux avaient décidé de faire un recours hiérarchique... Et 3 collègues ont obtenu satisfaction... Les 7 autres avaient décidé de saisir la CAPA. Ce vendredi 9 avril, nous avons donc siégé pour seulement 7 collègues sur les 251 ayant eu un rendez-vous de carrière... Cela signifie-t-il que la quasi totalité des collègues s'est estimée satisfaite de l'appréciation finale de la Rectrice ? Nous ne le pensons pas, comme nous l'avons déclaré en préliminaire, nous pensons plutôt que les collègues ont bien compris qu'avec le PPCR, il n'y avait plus grand chose à espérer pour leur carrière... La démotivation gagne les troupes. Les élus des 3 syndicats présents ont tenté de convaincre le DRRH qu'il y avait un réel danger à ce que de nombreux collègues n'aient plus envie de faire que le strict minimum... Oui, avec en plus les deux HSA non refusables, il ne faudra pas s'étonner que les missions de PP, les projets, ERASMUS ou autres, etc. soient abandonnés par le plus grand nombre. Malgré tout, seul le SNETAA-FO reste cohérent avec ses revendications, puisque la Fsu et le Se-Unsa ont été de fervents défenseurs du PPCR destructeur de carrière...

Au final, après de longs débats, sur les 7 collègues souhaitant tous obtenir un avis excellent, sésame obligatoire pour avoir l'espoir d'une promotion, 1 seul a eu gain de cause. Nous sommes bien entendus très heureux pour lui, notamment parce qu'il nous avait confié la défense de son dossier, mais à part une histoire de quota femmes-hommes et des 30% maximum de collègues pouvant avoir un avis excellent, nous n'avons pas d'autres réponses explicatives à donner au 6 autres collègues n'ayant pas obtenu satisfaction.

Pour espérer l'abrogation du PPCR et de la loi de Transformation de la Fonction Publique, une seule solution s'offre aux collègues, rejoindre le SNETAA-FO et sa fédération la FNEC-FP-FO, seule organisation syndicale représentative combattant avec sincérité et détermination.

Mobilité des contractuels en CDI

Le serveur « LILMAC » permettant à nos collègues non titulaires en CDI et MA de faire leurs vœux pour la prochaine rentrée scolaire est donc ouvert **jusqu'au vendredi 7 mai à midi** (sauf problème pour les AR). Comme les années passées, les collègues doivent faire 6 vœux. L'un d'entre eux est obligatoirement un département et les 5 autres des communes ou des zones (11 zones). Pour les collègues en CDD qui seront CDIés en cours d'année, ils devraient pouvoir émettre des vœux par courriels après leur CDIation.

Comme l'année dernière, il n'y aura donc pas de barème. Si on en croit ce qui nous a été affirmé il y a un an, mais aussi ce que nous avons finalement constaté, les collègues les plus anciens seront affectés en premier... Et la continuité pédagogique pour affecter les collègues qui le souhaitent dans le même établissement dans la mesure du possible devrait être prise en compte... Pour que nos militants puissent continuer à suivre les dossiers de nos adhérents et intervenir afin d'éviter le plus possible d'être confrontés à des situations insupportables, nous demandons à nos collègues en CDI et en CDD de nous retourner **la fiche syndicale de suivi**.

Et comme l'année dernière, nous rencontrerons les services de la DPE6 afin d'échanger sur chaque dossier.

La circulaire 2021 a été publiée le 31 mars. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet.

Mouvement INTRA des Titulaires

Le calendrier de l'INTRA vient d'être modifié. Vous trouverez une mise à jour sur notre site Internet. Les collègues auront donc 9 jours de moins qu'initialement prévu pour consulter leurs barèmes et donc pour faire une éventuelle contestation... Oui, ce ne sera qu'à partir du **29 avril que les barèmes seront consultables**... Mais il ne semble pas prévu de reculer la date butoir de contestation.

Ceci dit, il semble que les gestionnaires de la DPE4 sont en train de contacter directement les collègues dont les barèmes peuvent poser problème, notamment parce qu'il leur manque un justificatif... Un travail de titan qui leur est imposé et qui est une des conséquences de la loi de Transformation de la Fonction Publique...

A noter qu'à cette heure, c'est encore le 15 juin que les collègues connaîtront leur résultat... Restons attentifs, de nouveaux changements de calendrier ne sont malheureusement pas à exclure !



Pratique en milieu professionnel : une Note de Service bien tardive...

Parue au BO n°14 du 08 avril 2021, la **Note de Service** concernant les « Activités et modalités de formation professionnelle prises en compte au titre de la pratique en milieu professionnel (dont PFMP) » vient préciser le **décret n° 2021-161 du 15 février 2021**, l'**arrêté** et la **note de service** du 15 février 2021 parus au BO n°7 du 18 février 2021 qui définissaient les aménagements du cadre réglementaire applicable (durées minimales des PFMP en particulier) pour la session 2021, dans le contexte de la crise sanitaire.

Cette dernière note vient nous présenter les activités qui peuvent être « prises en compte pour les épreuves visant l'évaluation de la pratique en milieu professionnel » dans le cas particulier où « les nouveaux seuils de PFMP réduits pourraient ne pas être atteints »... si on y réfléchit bien, être informé le 8 avril, cela peut faire sourire...

Mais quelles sont ces dispositions qui, quand on sait que la majorité des élèves de terminale a clôturé son calendrier de PFMP, auraient pu être mises en place :

- 👤 PFMP en distanciel... les métiers éligibles semblent tout de même restreints...
- 👤 PFMP dans des secteurs connexes au secteur professionnel principal... et pourquoi ne pas aller tondre des moutons quand on est en coiffure ? 😡
- 👤 Organiser des mises en situation professionnelle dans l'établissement... en gros, un CCF de plusieurs semaines... 😞
- 👤 Et si vraiment tout cela ne suffit pas pour atteindre le seuil minimal de PFMP, on peut aller puiser, à « titre exceptionnel » tout de même, dans des expériences pouvant avoir eu lieu au cours d'une formation antérieure... no comment !

Bien entendu nous sommes tous confrontés, depuis maintenant plus d'un an, à de grandes difficultés pour « placer » nos élèves en PFMP, et bien évidemment, certains secteurs sont beaucoup plus touchés que d'autres. Ces aménagements peuvent (auraient pu) être intéressants dans certaines situations, mais il y a fort à parier que nous avons, à ce moment de l'année, fait le job et que nos élèves, à quelques rares exceptions, sont dans les clous et peuvent justifier des durées minimales de PFMP pour la session 2021. Et pour ceux qui restent sur le carreau ? Il sera sans doute difficile, avec les CCF de fin d'année, de mettre en place ces aménagements... Encore une belle preuve, si besoin en était, de l'incapacité d'anticipation de ceux qui nous gouvernent !

Thierry Clamens

A noter qu'une **FAQ relative aux diplômes professionnels** et datant du mois de mars 2021 est en ligne sur notre site Internet.

Brèves

SEGPA & Parcours Avenir :

Nos collègues PLP enseignant en SEGPA ont eu droit à une première formation, en distanciel, afin qu'ils puissent assurer dès la rentrée 2021 les cours « parcours avenir » à leurs élèves... Oui, les élèves perdront des heures d'atelier et seront regroupés classe entière afin de suivre ces enseignements... Les collègues qui nous ont fait les premiers retours ont souhaité nous faire part de leur écoëurement... Oui, ils ont bien compris qu'ils devraient faire mieux avec moins... Qu'ils allaient devoir assurer un meilleur suivi de leurs élèves tout en étant désormais sur 2 établissements ! Et bien sûr, tout cela dans l'intérêt des élèves de SEGPA, public prioritaire s'il en est ! 😡

PP SEGPA :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus afin que nos collègues professeurs principaux de classe de troisième SEGPA puissent, comme les autres, percevoir la part modulable de l'ISOE. Le DRRH de l'académie nous a assuré qu'il allait œuvré dans ce sens tout en nous rappelant qu'il s'agissait juste d'un problème technique et en nous demandant, et ça ce n'est pas rassurant, de lui communiquer les noms des académies qui avaient déjà réussi à vaincre le problème... A suivre...

FAQ COVID-19 :

Une nouvelle Foire Aux Questions a été publiée le 8 avril 2021. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet. Pas de changement majeur a priori...

Bac Pro :

Le Bac Pro Métiers du Froid et des Energies Renouvelables remplace le Bac Pro Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air dès la session 2024. Voir le JO. Il fait partie de la famille de Métiers des Transitions Numérique et Energétique. Pour le Bac Pro en général, voir également les modifications concernant la co-intervention et le chef d'œuvre avec l'arrêté modificatif datant du 1^{er} mars 2021.



Agenda

Mercredi 5 mai

Date butoir pour contester le barème de l'INTRA

Mardi 15 juin

Résultats de l'INTRA